



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

MASCULINES JEUNES

SAISON 2023/2024

Réunion Visio du 02/07/2024

Président de la commission : Xavier Lefrancois

Membres de la commission présents : Brecquigny Geoffroy, Ancelin Davy,
Guerpin Christophe

Rappel aux clubs : Extrait de l'article 7 des règlements généraux des compétitions 2023/2024

Les dates et les heures du coup d'envoi fixées aux calendriers sont IMPÉRATIVES.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles qu'il appartiendra à la Commission compétente du District d'agréer.

Toutefois, si pour une raison exceptionnelle, le match ne pouvait avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club avec l'accord du club adverse devra parvenir au secrétariat du District au plus tard six jours avant la rencontre, via Footclub.

Information aux clubs

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, les clubs doivent soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr ou téléphoner au 0276528172

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance là concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.



COUPES DFSM

COUPE U15

HOMOLOGATION DE LA FINALE

Jouée le 22 juin à Grand-Quevilly

Match : OH TREFILERIE NEIGES / GRAND QUEVILLY FC

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain

COUPE U18

HOMOLOGATION DE LA FINALE

Jouée le 29 juin à Pavilly

Match : ES TOURVILLAISE 21 / US DE BOLBEC 21

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain

CHAMPIONNATS JEUNES – PRE-ENGAGEMENT ET REPECHAGES

La commission prend connaissance du PV N°34 de la commission régionale de gestion des compétitions

CLUBS U15 D1 SAISON 2024/2025 (30 CLUBS):

- 1 : ~~GRPT EFECOC (EFECOCCSP)~~ GRPT EFECOC (EFECOCCSP)2
- 2 : GRPT US CRIEL EU FC
- 3 : ~~ALDEVILLE MAROMME~~ MONT SAINT AIGNAN FC
- 4 : US EPOUVILLE
- 5 : ES JANVALAISE
- 6 : ST AUBIN FC
- 7 : US ST MARTIN OSMONVILLE
- 8 : CMS OISSEL 2
- 9 : FUSC BOIS GUILLAUME 2
- 10 : US GODERVILLAISE
- 11 : SCFRILEUSE 2
- 12 : AS FAUVILLAISE
- 13 : OLYMPIA'CAUX FOOTBALL
- 14 : ENT. USVB/USDV.
- 15 : JS NICOLAS DE BETHUNE
- 16 : US LUNERAYSIENNE
- 17 : USF FECAMP
- 18 : E. MOTTEVILLE X MARE
- 19 : YVETOT AC 2



- 20 : O. DE DARNETAL
- 21 : GD QUEVILLY FC
- 22 : US GRAMMONT
- 23 : FC LE TRAIT DUCLAIR
- 24 : USMEF
- 25 : ES MONT GAILLARD
- 26 : OH TREFILERIE NEIGES
- 27 : AC ST ROMAIN DE COLBOSC
- 28 : AS MONTIVILLIERS
- 29 : ESM GONFREVILLE
- 30 : CS SERV.MUN.LE HAVRE 2

Le président :

Xavier LEFRANCOIS

Le secrétaire :

Christophe GUERPIN